

Procès verbal de la réunion du conseil municipal du 25 octobre 2022

Date de convocation : Le 19 octobre 2022

Ordre du jour :

- 1- Approbation du procès-verbal de la réunion du 02 août 2022
- 2- Admissions en non valeurs
- 3- Décisions modificatives
- 4- Etat d'assiette ONF 2023
- 5- Création de postes
- 6- Révision Lignes Directrices de Gestion
- 7- Nouveau contrat groupe d'assurance statutaires 2023-2026
- 8- Enquêtes publiques
- 9- Participation raccordement réseau assainissement
- 10- Travaux d'éclairage public : illuminations 2022-2023
- 11- Informations diverses

Présents : Mr Jean-Pierre TUREK, Maire. Mr Grégory COURTET, Mme Evelyne COURTET, Mr Alain BOURGEOIS, Mme Emilie HEUGAS, Adjoint. Mme Nicole VEDRINE, Mme Robertine DUFOUR, Mr Mathieu FLABA, Mme Sandrine JABY, Mr Jean Michel ZANCO, Mme Nadège ACHARD, Mme Florence BOUEIX, Mr Jean François BRUGIERE, conseillers municipaux.

Absents excusés : Mr Ludovic CHEVREAU donne procuration à Mr Alain BOURGEOIS. Mme Catherine LOISEAU donne procuration à Mme Nicole VEDRINE.

Présents : 13 / **Votants** : 15

Le quorum est atteint. La séance est ouverte à 19 H. A l'unanimité Mr Grégory COURTET est élu secrétaire de séance.

1 – Approbation du procès verbal de la réunion du 02 août 2022

Mr le Maire demande s'il y a des questions. Mme Boueix demande pourquoi la DM n'est pas à la bonne date. Il lui a répondu que la secrétaire avait besoin de fond sur cette ligne pour payer une facture.

Il est procédé au vote : pour 15

2 – Admissions en non valeurs

La direction générale des finances publiques nous fait part de plusieurs titres de recettes dont le recouvrement ne peut être assuré pour différents motifs. Il nous est demandé pour ceux-ci l'admission en non valeurs.

Budget principal : 2 736,77 € / Budget caisse des écoles : 287,51 € / Budget assainissement : 190,60 €

Il est procédé au vote : pour 15

3 – Décisions modificatives

Mr le Maire fait un point sur les décisions modificatives à prendre :

Budget principal admission en non valeurs :

compte 6541 + 2 500 € / compte 6168 autres – 2 500 €

Court terme :

compte 1641 + 200 000 € / compte 132131 – 200 000 €

Caisse des écoles admission en non valeurs :

compte 6541 + 700 € / compte 6542 créances éteintes – 200 € / compte 60623
alimentation – 500 €

Il est procédé au vote : pour 15

4 – Etat d'assiette ONF 2023

Mr le Maire énumère la proposition d'assiette ONF pour 2023.

Sur la parcelle 29 A est prévue une coupe d'amélioration pour un volume estimé de 147 m³ sur une surface à parcourir de 13,4 ha, l'année prévue était 2020 mais cela n'a pas été réalisé donc l'agent ONF l'a prévoit pour 2023.

Mr Brugière demande où se situent les parcelles, Mr le Maire répond, sous Chalameyroux, La Mine, sur la partie haute du Pont de Fer, c'est ce qui est prévu, mais ce n'est pas sur qu'il soit récolté tout cela.

Sur la parcelle 29 T est prévue une coupe d'amélioration pour un volume estimé de 92 m³ sur une surface à parcourir de 23,5 ha, l'année prévue était 2020 mais cela n'a pas été réalisé donc l'agent ONF l'organisera pour 2023.

Sur la parcelle 30 T est prévue une coupe d'amélioration pour un volume estimé de 503 m³ sur une surface à parcourir de 21,9 ha, l'année prévue était 2020 mais cela n'a pas été réalisé donc l'ONF l'organisera pour 2023.

Sur la parcelle 11 A il est estimé un volume de 120 m³ sur une surface à parcourir de 4 ha, l'année prévue est 2023, donc nous n'avons pas de retard.

Mr Brugière demande où se situent les parcelles, Mr le Maire répond qu'il y en a, à Ruère, ainsi qu'à Chomadoux.

Sur la parcelle 23 R il est estimé un volume de 240 m³ sur une surface à parcourir de 0,5 ha, l'année prévue est 2023 sur le document de gestion pour une exploitation en 2025, l'ONF a décidé d'avancer à 2023 pour raison sylvicole.

Sur la parcelle 32 T il est prévue une coupe d'amélioration pour un volume estimé de 55 m³ sur une surface à parcourir de 1,6 ha, l'année prévue était 2018 mais cela n'a pas été réalisé car elle n'a pas trouvé preneur donc elle est remise au catalogue pour 2023.

Sur la parcelle 1 A il est prévue une coupe d'amélioration pour un volume estimé de 953 m³ sur une surface à parcourir de 28,9 ha, l'année prévue était 2018 mais cela n'a pas été réalisé car elle n'a pas trouvé preneur donc elle est remise au catalogue pour 2023.

Sur la parcelle 20 J il est estimé un volume de 310 m³ sur une surface à parcourir de 6,3 ha, l'année prévue est 2023 sur le document de gestion pour une exploitation en 2025. L'ONF a décidé d'avancer à 2023 la proposition pour raison sylvicole, compression non terminée.

Sur la parcelle 21 T, il est prévue une coupe d'amélioration, pour un volume estimé de 35 m³ sur une surface à parcourir de 1,1 ha, l'année prévue est 2023, donc nous n'avons pas de retard.

Sur la parcelle 22 A, il est prévue une coupe d'amélioration, pour un volume estimé de 180 m³ sur une surface à parcourir de 3,6 ha, l'année prévue est 2023, c'est une parcelle en retard d'exploitation.

Sur la parcelle 5 R il est estimé un volume de 407 m³ sur une surface à parcourir de 5,7 ha, l'année prévue est 2023 sur le document de gestion pour une exploitation en 2025. L'ONF a décidé d'avancer à 2023 la proposition, pour raison de retard d'exploitation.

Monsieur le Maire rappelle que c'est l'ONF qui a la gestion de la forêt communale. Le volume estimé est d'environ 2 000 m³. Mr Brugière demande pour la parcelle des pins de Planchadelles, Mr le Maire répond, la parcelle n'est pas au régime forestier, une entreprise a été retenue par le biais de l'ONF, ils effectueront un cloisonnement dans la parcelle et une coupe rase sur une largeur de 5 m sur le bord de la départementale. Ce sont surtout des bois cassés qui ne rapporteront pas beaucoup d'argent, 5 entreprises avaient répondu et la mieux disante a été retenue.

Il est procédé au vote : pour 15

Mr le Maire rappelle qu'on plante des arbres mais également que l'on en coupe.

5 – Création de poste

Mme Courtet explique qu'afin de répondre à l'accroissement d'activité, la commune a publié une offre d'emploi afin de recruter un agent pour une période de 6 mois non renouvelable pour une durée hebdomadaire de travail de 20 h. Sa mission principale sera l'entretien de voiries et chemins communaux avec tracteur, élagueuse et tout matériel mis à disposition.

La date de clôture des candidatures a été fixée au 14 octobre. A cette date, 8 candidatures ont été déposées et 6 ont été retenues. Les 6 candidats ont été invités à participer à un entretien et à un essai de matériel. 4 se sont présentés. Au terme de cela, Mr Condy Nicolas a été retenu. Il débutera ses fonctions, si le conseil municipal le valide, le 02 novembre 2022 pour les terminer le 30 avril 2023.

Il est recruté au grade d'adjoint technique temps non complet pour une durée hebdomadaire de 20/35^{ème}, sa rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire du grade d'adjoint technique Catégorie C, calculée par référence à l'indice 367, indice majoré 340 du code de recrutement.

Il est procédé au vote : pour 12 / contre 1 - Mme Heugas / abstention 2 – Mme Achard, Mr Brugière.

6 – Révision lignes directrices de gestion

Mme COURTET revient sur les lignes directrices de gestion dont elle avait parlé en novembre 2020. C'est un nouveau dispositif créé par la loi en 2019 dans le cadre de la transformation de la Fonction Publique. Elles sont arrêtées dans chaque collectivité et établissement public par l'autorité territoriale, après avis du comité technique. Nous nous étions engagés sur ces lignes de gestion uniquement pour deux années. Nous arrivons au terme de ces deux années et il faut de nouveau soumettre les lignes directrices de gestion au comité technique qui se réunira au mois de janvier 2023, et après cela nous pourrons délibérer.

Il s'agit d'une réécriture mais pas d'un copier-collé des précédentes LDG. Elles ont été remises à

jour au niveau des caractéristiques des agents : nombre d'agents, conditions de travail, délibération temps de travail, autorisation spéciale d'absence, 35 heures et journée de solidarité. Après l'avis du comité technique, nous les représenterons au Conseil Municipal. Les lignes directrices de gestion seront présentées pour 6 ans. Mais elles peuvent être modifiées si besoin.

Il s'agit d'une information pas de délibération à prendre.

7- Nouveau contrat groupe d'assurances statutaires 2023-2026

Le centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy de Dôme a procédé au renouvellement du marché public d'assurances statutaires garantissant les risques financiers encourus par les collectivités à l'égard de leurs personnels. Après un appel d'offre fait au 1er semestre, le centre de gestion a retenu pour les collectivités de 1 à 29 agents l'assureur ALLIANZ la durée du contrat est de 4 ans à partir du 1er janvier 2023.

Les agents titulaires et stagiaires seront garantis pour les risques suivants : décès, accidents et maladie imputable au service, longue maladie, maladie longue durée, maternité, adoption, paternité, accueil de l'enfant, maladie ordinaire, temps de travail partiel thérapeutique, mise en disponibilité d'office pour maladie, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire.

Le centre de gestion s'engage à assister la collectivité dans la gestion des dossiers et à intervenir auprès de l'assureur en cas de difficultés de prise en charge d'un sinistre.

Il est procédé au vote : pour 15

8 – Enquêtes publiques

Plusieurs demandes d'administrés nous ont été transmises concernant le souhait d'acquérir des petits bouts de voiries devant chez eux : Messieurs PIE Jean-Christophe, ZERBIB Thierry et ROBIN Nicolas ainsi que Mr et Mme CATIGNOL Gérard et Mr et Mme LACHAUD Cédric souhaitent acquérir des parcelles communales attenantes à leurs propriétés. Mr VEYRUNES Jérôme souhaite acheter 2 chemins communaux qui ne sont plus exploités.

Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer pour lancer une enquête publique afin de pouvoir déclasser les parcelles de voiries et les chemins communaux pour les vendre aux acquéreurs nommés ci-dessus.

Le tribunal administratif sera contacté pour nommé un commissaire enquêteur.

Mme Boueix demande pour Mr PIE si le terrain est bien celui avec la croix ? On lui répond que oui, comme chez Mr ZERBIB sujet déjà discuté lors de précédent conseil. Mr le Maire précise que nous regroupons plusieurs demandes pour limiter les frais du commissaire enquêteur

Il est procédé au vote : pour 15

9 – Participation raccordement réseau assainissement

Nous avons eu deux demandes qui ont été transmises en mairie : Mr Baron Ludovic, rue des noisetiers et Mme Carpentier Isabelle, 2 rue des Cerisiers.

Il s'agit de participer à hauteur de 450 € pour le raccordement de leurs assainissements.

Il est procédé au vote : pour 15

10 – Travaux d'éclairage public : illuminations 2022/2023

Mr Bourgeois indique que les horaires de l'éclairage public seront modifiés au 1er novembre 2022. Le matin il s'allumera à 7 h au lieu de 6 h et le soir il s'éteindra à 22 h au lieu de 23 h.

Concernant les illuminations de Noël 2022/2023, nous prenons le choix de faire attention et de ne pas éclairer partout. Mr Bourgeois indique que les illuminations seront centrées sur le centre bourg. La guirlande du sapin, qui fonctionne avec des anciennes ampoules, sera changée par une guirlande avec des ampoules LED, moins énergivore. L'église sera également éclairée ainsi que les rues du bourg.

Le coût pour la guirlande et l'éclairage de l'église est de 4 724 € avec une participation du SIEG à hauteur de 2159,20 €.

Mr le Maire rajoute que les anciennes guirlandes qui ne sont pas en LED ou qui sont en anciennes LED seront supprimées cet hiver.

Mr Brugière pensait que l'on ne mettrait pas d'illuminations en raison des informations télévisées qui nous disent qu'il n'y aura pas d'électricité. Il pense que ce serait plus raisonnable.

Mr le Maire et Mr Bourgeois comprennent ses arguments, rappelle que c'est Noël et que la consommation des guirlandes LED représente 0,2 % de la consommation énergétique de l'EP.

Mr Brugière ne comprend pas le fait d'éclairer alors qu'il n'y aura pas assez d'électricité pour tout le monde. Mr Bourgeois fait la remarque que c'est la même chose pour les voitures électriques.

Mme Boueix demande à Mr le Maire où il y aura les illuminations. Il lui répond qu'il n'y aura que le bourg, c'est à dire la rue qui monte à la boucherie, l'Eglise, le sapin de la place et les entrées du bourg, avec des guirlandes en LED.

Il est procédé au vote : pour 12 / contre 2 – Mme Achard et Mr Brugière / abstention 1 – Mme Boueix.

11 – Informations diverses

Mr Courtet informe que la mairie a reçu le résultat de l'appel d'offre du SIEG 2023 concernant l'achat d'électricité. Mr Courtet a effectué un prévisionnel des dépenses pour montrer l'impact et faire prendre conscience des augmentations à venir.

Concernant la basse tension supérieure à 36 KVa le prix est multiplié par **3,8**. La commune a deux points de livraison : salle socio culturelle (42 KVa) et Bialon (48 KVa). Mr Courtet a pris comme exemple la facture du mois de septembre 2022 pour la salle socio culturelle qui était de 310 €, la prévision pour septembre 2023 sera de 1 178 € avec la même consommation. Il est rappelé que la salle socio culturelle a été peu fréquentée au mois de septembre 2022. Cela concerne que l'électricité, il ne faut pas oublier l'augmentation du gaz pour le chauffage.

Concernant la basse tension inférieure à 36 KVa le prix est multiplié par **2,25**. Cela concerne les bâtiments communaux et éclairage public. Exemple donné, la facture des bâtiments (sans l'éclairage public) pour le mois d'août 2022 est de 1 820 €, elle sera de 4 100 € pour août 2023 pour une consommation équivalente.

Il faut préciser que la commune adhère par l'intermédiaire du Territoire d'Energie à un groupement d'achat depuis septembre 2020. Cela nous permet d'avoir des tarifs avantageux et fixent pour une année civile.

Ces tarifs sont uniquement ceux de l'électricité, il n'y a ni gaz, ni eau, ni fioul.

Le lot très haute tension n'a pas été retenu par l'appel d'offre, car il était multiplié par 7. La commune n'a pas de bâtiment avec ce type de contrat.

Mme Boueix demande le montant dépensé pour les fleurs, bacs et arbres en 2022.

Mr le Maire lui répond : 928,15 € HT pour les arbres TVA à 10 %, 2 040 € pour les fleurs (plantées par les élus) et 3 077,34 € pour les jardinières sur le budget investissement et non sur le budget fonctionnement.

Mme Boueix demande le montant et les lieux du programme de voiries 2022. Mr Courtet indique que la voirie a été programmée au budget 2022 pour un montant de 54 282 € et les travaux de voirie ont coûté 52 549 € avec une subvention du FIC de 9 499,35 € TTC. Il a été fait dans ce programme de voiries : allée des cerisiers pour 6 360 € HT, Sainte Suzanne pour 3 231 € HT, rue des sapins pour 11 191 € HT et Ruère, Fontgrenier, le Champsel, les Grousseaux, Bialon, allée des hêtres, cité des tilleuls et Védrine pour 23 000 € HT.

La rénovation de la voirie est faite en PATA (rebouchage des trous à la main avec compactage, suivi d'un enduit colle à chaud avec gravillons).

Mr Brugière demande pourquoi l'Allée des Cerisiers n'a pas été rénovée sur toute sa longueur et qu'il y a des endroits non recouverts. Il s'étonne vu que la route a été entièrement nettoyée sur les bords. Mr Courtet et Mr le Maire lui répondent que les routes ne sont pas systématiquement refaites et que l'entreprise juge les endroits les plus critiques pour la réfection.

Mr Courtet indique également que la route du Mas et du Fraisse dont le revêtement n'avait pas tenu lors de la première réfection a été entièrement refait par la RMCL à leur charge estimant le coût à 40 000 € HT.

Mme Boueix demande si une réunion de commission concernant la voirie sera tenue avant le budget 2023. Mr le Maire lui dit que oui et lui fait remarquer qu'elle n'était pas présente à la dernière commission concernant le bulletin municipal. Elle lui répond qu'elle ne va pas écrire un article « louant votre travail » et fait remarquer que la seule fois où elle a fait un article pour le bulletin municipal concernant le site internet il a été repris.

Suite à la question de Mme Boueix concernant le montant du changement du chauffage des logements à Bogros. La facture est de 6 926,26 € HT, (TVA à 10 %) réalisés par l'entreprise Achard Électricité de Bourg Lastic. Mme Achard demande si cela a été fait en concertation avec les locataires. Mr Courtet lui répond qu'ils ont été prévenus au printemps. La chaudière est tombée plusieurs fois en panne et Mr Courtet n'a jamais caché qu'il y aurait un changement de chauffage. Mme Achard demande s'il n'y avait que cette possibilité là. Mr Courtet pose la question d'une aérothermie ou géothermie. Il lui répond que le mieux était les radiateurs électriques. Sur l'hiver dernier, la chaudière est tombée trois ou quatre fois en panne souvent les week-end et la dernière fois c'est Mr Courtet qui est intervenu pour la réparer. Un applaudissement se fait entendre dans le public, Mr Courtet fait remarquer que ce genre d'intervention n'est pas tolérée, comme parler, et que cette personne peut quitter la salle.

Il reprend en disant qu'il y a 6 radiateurs par appartement. Ces logements sont très grands pour un seul locataire et qu'ils ont été attribués avant que nous soyons élus. Mme Boueix fait remarquer que c'est dommage qu'ils soient obligés de poser ces questions là pour le savoir. Mme Heugas lui demande s'il faut lui dire dès qu'on fait remplir une cuve à fioul. Mr Courtet lui dit qu'il n'y a pas eu de réunion de conseil depuis le changement des radiateurs et que cette information aurait donné en conseil.

Mme Boueix demande le montant du chauffage du musée de l'école pour 2022. Mr Courtet a repris les factures de mars 2021 à mars 2022. Il a été livré 4 334 litres de fioul dans la partie musée (4 170 €) et 2 462 litres dans le deuxième bâtiment (2 710 €) à 1,10 € le litre en

moyenne. Il informe également que lorsque la chaudière de la mairie a été changée, il a été transvasé 1 000 litres de fioul de la mairie au musée de l'école. Cela représente pour cette période 7 800 litres de fioul soit 8 580 €. Il informe que la veille le prix du fioul était de 1,65 € le litre et que sur la même quantité la facture s'élève à 12 870 €. Mr le Maire indique que c'est une année où le musée a fait attention, qu'il y a des années où la consommation s'est élevée à 15 000 litres comme en 2017.

Mr Courtet apporte des informations complémentaires concernant le musée de la mine. Le chauffage est électrique. De septembre 2021 à septembre 2022, la facture s'élève à 7 361,66 €. (avec des consommations plus élevées entre octobre et mai). Pour 2023, cette facture pourrait être de 16 500 € avec les nouveaux tarifs électriques pour les mêmes consommations.

Mme Boueix informe qu'elle a été contacté par l'association du théâtre qui demande s'ils auront du chauffage le vendredi soir. Mr le Maire répond que 500 litres de fioul venant de l'ancienne chaudière de la mairie ont été mis pour le théâtre. Pour le moment, le chauffage n'est pas allumé car il fait encore bon. Mme Boueix demande si vendredi ils auront du chauffage. Mme Heugas lui répond qu'il fait 20 degrés dehors et que le chauffage n'est pas encore nécessaire. Mr le Maire dit qu'il faudra trouver des solutions pour cette association, type regroupement d'activité au sein d'un même bâtiment pour réduire le coût du chauffage. Mr Courtet dit que c'est environ 2 500 litres annuel et qu'il serait mieux qu'ils soient regroupés dans des bâtiments qui sont déjà chauffés. Mme Boueix répond que tout le monde est conscient de ça, mais que le théâtre reverse ses bénéfices à l'Amicale Laïque. Mr le Maire le sait déjà et trouve que c'est super. Mme Boueix demande quelles sont les solutions envisagées. Mr le Maire lui répond que la solution serait de regrouper dans un même bâtiment. Elle lui répond qu'elle espère que ce sera fait en concertation avec eux. Mme Heugas lui rappelle que les associations sont reçues en mairie en début d'année. Mme Boueix lui répond que si on attend avril 2023 pour mettre le chauffage, ils auront froid. Mme Heugas lui dit que ce n'était pas ça sa question, c'était de savoir quelles solutions étaient envisagées et de se concerter et qu'elle a répondu à cette question. Elle dit que la solution serait de regrouper toutes les activités au même endroit pour ne chauffer qu'un seul bâtiment et ne pas chauffer des bâtiments un peu partout sur la commune. Mr Bourgeois indique qu'il a toujours été dit aux associations qu'elles pouvaient être reçues sur rendez-vous si besoin. Du bruit se fait entendre dans la salle. Mme Heugas propose aux personnes du public qui veulent parler de sortir.

Mme Boueix informe qu'elle a été contacté par Mr Claude Achard qui n'a pas de réponse de la part des élus concernant une bande de terrain à acheter. Mme Heugas lui explique qu'elle devait s'y rendre et que Mr Achard a eu le Covid à ce moment. Ensuite Mme Heugas a été hospitalisée et opérée, et qu'elle a des difficultés pour se déplacer d'où le fait qu'elle n'y soit pas allée. Mme Boueix lui dit qu'elle a été contacté en date du 23 septembre, ce à quoi Mme Heugas répond qu'elle a été opérée le 15. Il a eu depuis les élus au téléphone, un certificat d'urbanisme a été déposé auprès de la DDT pour faire plusieurs lots sur cette parcelle car elle est constructible. Pour le moment, il n'y a pas eu de retour de la DDT. Mme Boueix demande des informations sur le tarif. Mr le Maire lui répond qu'une agence immobilière a estimé le prix entre 10 et 12 € le m² constructible non viabilisé à Messeix.

Mme Boueix félicite pour le repas des aînés. C'était une belle réussite et elle a eu de bons retours. Elle demande si la porte ouverte du pôle résidentiel annoncée lors de ce repas va se faire. Mr le Maire dit que oui lorsque le chantier sera terminé. La chaufferie devait être

opérationnelle le 20 octobre mais a pris du retard, la mise en service est prévue la semaine du 11 novembre et Mr le Maire attend que celle-ci fonctionne pour faire visiter un appartement témoin.

Mme Heugas en profite pour dire qu'il y aura bien du chauffage cet hiver dans l'école pour les enfants, malgré ce qu'il peut se dire dans la commune. Si la nouvelle chaufferie n'est pas en route, les anciennes chaudières fioul de l'école sont toujours là et seront mise en service.

Mr le Maire souhaite parler du musée de l'école car il s'est dit beaucoup de choses. Il rappelle que les élus ne veulent pas la fermeture des musées. Le coût de l'énergie a pris une telle importance qu'il est compliqué de chauffer des bâtiments où il n'y a pas toujours du monde. Il faut bien sur trouver des compromis à tout cela.

Le musée de l'école a été reçu en avril et en septembre 2022. Ce sujet a pris une ampleur bien trop conséquente. Les services de l'Adhume sont venus faire une étude pour le chauffage du musée de l'école. Nous n'avons toujours pas de retour. Les élus n'ont pas l'ambition de fermer les musées. Ils cherchent des solutions mais des solutions rapides n'existent pas. Mr le Maire indique avoir vu qu'une pétition avait été mise en place. Sur les 1030 habitants, si 600 signataires sont habitants de Messeix, le nécessaire sera fait rapidement pour le chauffage des musées avec la conséquence d'augmenter la fiscalité. Il sera fait une liste, car il n'y a pas que le chauffage qui est demandé, mais également une salle et des toilettes, et tout le monde y contribuera. Nous préférons trouver un compromis et attendre dans un premier temps le retour de l'Adhume. Mme Boueix demande si le musée de l'école aura une solution pour cet hiver. Mr le Maire dit qu'aujourd'hui ils ont du fioul, il y a 1000 litres. Ils peuvent gérer leur consommation. Il est possible de gérer en allumant le chauffage les jours où il y a des groupes. Mme Heugas rappelle que le fioul de la mairie a été mis au musée de l'école et en conséquence ils ont de quoi chauffer. Mr le Maire dit de regarder les informations, le coût est explosif. Un courrier du Préfet aurait du arrivé aujourd'hui mais il a du retard. Le préfet donne obligation de couper les chauffages des locaux vides. Mme Heugas rappelle que c'est également le plan de sobriété énergétique du Gouvernement qui fixe entre autres 19 degrés dans des maisons ou bâtiments occupés. Il fixe des règles tant aux particuliers, qu'aux professionnels, qu'aux collectivités. Mr le Maire dit que le mode hors gel peut être efficace. Il est conscient que le musée de l'école a déjà fait attention. Les bâtiments du musée de l'école n'ont jamais eu de travaux d'isolation. Mr le Maire dit qu'il a fait faire la réfection de la cour qui a coûté dans les 30 000 €, qui avait été demandé par le musée. Des ricanements retentissent. Mme Heugas leur propose de sortir pour aller rire dehors sans quoi la séance du conseil sera fermée et ils seront mis dehors. Mr le Maire dit qu'en revanche au musée de la mine il y a eu des travaux. Mme Boueix demande au Maire s'il envisage de les rencontrer, ce à quoi il répond oui. Il demande les pétitions avec les noms des gens qui ont signés pour voir combien de personnes habitent à Messeix. Mme Boueix demande s'il est possible de recevoir une délégation des 2 musées à la fin de la réunion du conseil. Mr le Maire répond oui, 2 à 3 personnes des bureaux de chaque musées. Le point positif de tout ça, c'est l'enthousiasme des personnes qui ont apporté leur contribution aux musées en créant une dynamique par le biais de la manifestation et de la pétition, Mr le Maire espère que ces mêmes personnes rejoignent ces associations pour contribuer à leur pérennité. Mr le Maire et le Conseil Municipal accepte de recevoir une délégation des deux musées.

La séance est levée 19 h 55.